

Planning des contrôles terminaux (CT) du semestre 4

LICENCE 2 STAPS 2024/2025 - Session 1

Les examens se déroulent sur le site de la Pyramide
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL (métro Créteil-Échat)

ENSEIGNEMENTS	ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS	DATES DES ÉPREUVES	HORAIRES DES ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	LIEUX ET RÉPARTITIONS PAR SALLE
ECUE 21. 2 - Enseignement	Olivier LARIVIÈRE	Lundi 28/04/2025	09h00 - 11h00	Écrit	Salle 105 Pyramide
ECUE 21.2 - Marketing	Estelle SEVE	Lundi 28/04/2025	09h00 - 11h00	Écrit	Salle 104 Pyramide
ECUE 20.2 - Biomécanique	Ingrid MASSON	Mardi 29/04/2025	15h00 - 17h00	Écrit	Salle 104 Pyramide Etudiants des mentions Management du sport / APAS
					Salle 105 Pyramide Etudiants des mentions Education & motricité / Entraînement sportif
ECUE 21.1 - Interventions en santé	Olivier MAISETTI	Mercredi 30/04/2025	09h00 - 11h00	Écrit	Salle 104 Pyramide De AFFOGNITODE à KHERBACHE
					Salle 105 Pyramide De LAGRANGE à ZOUHRI
ECUE 16.2 / ECUE 16.3 Epreuve(s) des APSA spécifique(s) aux dérogatoires Escalade / Circuit Training / Pratiques aérobies / Athlétisme / Football / Natation / Gymnastique / Danse		Lundi 05/05/2025	09h00 - 12h00 (30 min / APSA)	Écrit	Salle 105 Pyramide
ECUE 20.1 - Diététique	Wael MAKTOUF	Lundi 05/05/2025	13h00 - 15h00	Écrit	Salle 104 Pyramide De AFFOGNITODE à HENRI
					Salle 105 Pyramide De HERRERA GUTIERREZ à ZOUHRI
ECUE 17.1 - Anglais Dérogatoire	Claire GUERLAIN	Mardi 06/05/2025	à partir de 10h00	Oral	Salle 302 Pyramide

CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AUX EXAMENS

Vous devrez présenter votre carte étudiante avec le sticker 2024/2025 au début de chaque épreuve.
L'inscription administrative est une condition obligatoire et réglementaire pour pouvoir se présenter à tous types de contrôle.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA TRICHE

Les antisèches, téléphones et montres connectées sont interdits. En cas de fraude, la section disciplinaire de l'Université sera systématiquement saisie.
Aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite et aucun diplôme ne pourra être délivré avant que celle-ci ait rendu son jugement.
Les sanctions encourus sont la nullité de l'épreuve ou de la session d'examen voire l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans.

